



**CONSULTATION PUBLIQUE
AVENIR DE LA BRIQUETERIE MERIDIAN**

Mardi 24 octobre 2023

RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE CITOYENNE

CONTEXTE

Le mardi 24 octobre, la Ville de La Prairie a tenu une rencontre citoyenne au Centre multifonctionnel Guy-Dupré concernant l'avenir de l'ancienne briqueterie Briques Meridian.

Cette séance de consultation publique, qui suivait la rencontre du 11 octobre dernier, abordait les principales thématiques d'aménagement qui serviront à définir les objectifs et les critères d'évaluation encadrant tout projet de développement sur le site.

Au cours de cette assemblée, Jessika Brosseau, directrice du service de l'urbanisme de la Ville de La Prairie, et Sylvain Gariépy, urbaniste chez Groupe BC2, ont fait un retour sur la démarche consultative et ont expliqué le mécanisme d'un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

Cette présentation a permis de démystifier ce qu'implique un PAE notamment en ce qui concernant le contenu, les objectifs, les critères, les limites et les avantages. Les citoyens ont également eu l'occasion de poser des questions sur les procédures et les étapes de réalisation.

À la suite de la présentation et de la période de questions, les participants ont travaillé en atelier, table par table, afin de se prononcer sur l'équilibre d'utilisation de l'espace entre les différents usages (espaces verts, équipements collectifs publics, habitations, commerces et industries) ainsi que sur les équipements collectifs à prioriser.

Après une trentaine de minutes en atelier, les participants nommaient un rapporteur par table qui a détaillé les éléments importants de leurs discussions. Ces faits saillants étaient inscrits en temps réel dans un document PowerPoint projeté sur un écran dans la salle.

Ce document se veut un rapport des propos rapportés lors de cette soirée qui a rassemblé 71 personnes.



**CONSULTATION PUBLIQUE
AVENIR DE LA BRIQUETERIE MERIDIAN**

Mardi 24 octobre 2023

Quels seraient les deux équipements collectifs prioritaires, autres qu'un parc ou un lac?

- Écoles primaire et secondaire publiques, incluant des services de garde, des équipes sportives locales et des équipements partagés avec les citoyens. **(5 fois)**
- Mise en valeur et bonification du Sentier du Bocage (aménagement, verdure, capacité d'accueil des citoyens, liens entre les quartiers). **(3 fois)**
- Musée (ex. : musée fossilifère). **(2 fois)**
- Piscine intérieure de taille qui correspond aux besoins de la Ville. **(2 fois)**
- Réseau cyclable vert, connecté au réseau existant et aux quartiers voisins. **(2 fois)**
- Parcs avec des terrains de jeux qui comprennent des équipements complémentaires à l'offre actuelle. **(2 fois)**
 - Il a aussi été suggéré d'évaluer périodiquement l'offre des équipements publics.
- Station majeure de transport en commun.
- Clinique publique (ex. : Groupe de médecine familiale).
- Logement social abordable (ex. : HLM).
- Espace récréatif multifonctionnel intérieur
- Espace récréatif multifonctionnel extérieur (sans terrain synthétique).
- Amphithéâtre extérieur public, pouvant agir de lieu de rassemblement.
- Sentier multifonctionnel.
- Résidences pour aînés.
- Équipement pour l'agriculture urbaine communautaire.
 - Il a aussi été suggéré de relocaliser le marché des maraîchers.
- Patinoire réfrigérée.



**CONSULTATION PUBLIQUE
AVENIR DE LA BRIQUETERIE MERIDIAN**

Mardi 24 octobre 2023

Quel équilibre proposez-vous entre :

- 1. Espaces verts**
- 2. Équipements collectifs publics**
- 3. Habitations, commerces de proximité et industries légères (proportion, nombre et hauteur)?**

Lors de la plénière, les citoyens ont mentionné à plusieurs reprises que les espaces verts devraient avoir une place importante dans le projet.

Certains rapporteurs ont mentionné ne pas vouloir offrir de proportions précises afin de ne pas restreindre les propositions, alors que d'autres, provenant de quatre tables, ont offert des suggestions concrètes d'équilibre avec des pourcentages entre les usages mentionnés :

- *Suggestion 1 (classement des usages par ordre d'importance) :*
 - Environnement et espaces verts.
 - Habitation (25 % de l'espace environ).
 - Équipements collectifs publics.
 - Commerces de proximité (sans cannibaliser les commerces existants).
- *Suggestion 2 :*
 - Espaces verts prépondérants (50 %). Clarifier les termes utilisés (ex. : majoritaires).
 - Équipements collectifs publics (15 %).
 - Habitation (35 %). Aucune industrie.
- *Suggestion 3 (équilibre suggéré par deux tables) :*
 - Espaces verts (50 %)
 - Équipements collectifs publics (10 %, environ 12 hectares)
 - Habitations (miser sur le mouvement *growing greener*: rues piétonnes, jardins, développement du site par « grappes »), commerces de proximité, logements abordables (40 %).

Dans leurs témoignages, les rapporteurs ont fait état d'idées, de concepts et de thèmes importants ayant été soulignés pendant l'atelier :

- Il y a une ouverture pour de l'industrie légère, mais elle devrait être concentrée autour de Saint-José (où les terrains sont potentiellement contaminés). **(2 fois)**
- Considérer les enjeux actuels d'habitation dans le développement du terrain.
- Être en harmonie avec la nature (utiliser les espaces existants de façon optimale et en considérant la crise climatique actuelle). Contribuer à la lutte aux changements climatiques.
- Trouver des solutions pour assurer la création de chemins d'accès au terrain (nord-sud de la voie ferrée).
- Aucun développement industriel, peu importe son type (léger, lourd, etc.), car cela amène de la circulation lourde (camions, livraison, etc.).
- Prioriser l'emplacement près de Saint-José pour les éléments moins attrayants visuellement (commerces, industries).
- Lors de la mise en place d'équipements collectifs publics, ne pas dédoubler les équipements existants (ex.: bibliothèque, aréna, terrains sportifs, musée d'archéologie).
- Langage utilisé dans le règlement sur le PAE : prioriser le terme « moitié » en ce qui a trait aux espaces verts, et inclure des termes concrets au sujet des milieux naturels (ex. : boisés, lacs, etc.).
- Conserver et optimiser les infrastructures actuelles.